

ENSEMBLE

Ville de Marseille



ASVP

NOTRE MOBILISATION POUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL NE FAIBLIT PAS !

8 juillet 2025

Nos organisations syndicales ont été reçues le vendredi 27 juin dernier par Monsieur Kevin POVEDA, DGASP au sujet des conditions de travail des ASVP.

Nous avons indiqué au DGA récemment arrivé au sein des services municipaux que suite à notre action en 2024, plusieurs améliorations ont été obtenues pour renforcer les conditions de travail des agents :

- ✓ 7 scooters
- ✓ 4 VTT électriques
- ✓ 5 véhicules récents
- ✓ Des vestiaires dédiés pour les agentes féminines
- ✓ Des locaux supplémentaires pour les agents
- ✓ Un réfectoire supplémentaire

➡ Ces évolutions positives, ont marqué une première étape.

Nous avons ensuite exprimé des besoins complémentaires nécessitant la mise en oeuvre de moyens indispensables au bon fonctionnement du service, dont les effectifs ont doublé en deux ans :

- 🚲 La mise à disposition de 8 VTT électriques et 2 scooters supplémentaires -
- 🛡️ Une amélioration de la dotation en gilets pare-balles, avec des équipements adaptés à la morphologie et aux missions de chacun·e, pour garantir la sécurité et la conformité réglementaire -
- 👤 La mise en place d'un accompagnement pédagogique par le Service Juridique de la Police Municipale, dans le cadre d'une formation interne pour les ASVP :
 - Utilisation de la radio
 - Posture professionnelle
 - Principes du service public
 - Déontologie
 - Gestion des conflits -
- 👜 La reconnaissance de l'engagement des référents logistiques et techniques, par l'attribution d'un CIA spécifique, en attente d'une évolution de l'IFSE -
- 📊 Le renforcement de l'encadrement intermédiaire -

**LE DGA S'EST MONTRÉ À L'ÉCOUTE ET TRÈS ATTENTIF À L'EXPRESSION DE VOS BESOINS.
NOUS L'EN REMERCIONS !**

IL A ÉGALEMENT ANNONCÉ SA VOLONTÉ DE MIEUX COMPRENDRE VOTRE QUOTIDIEN ET S'EST D'AILLEURS RENDU SUR LE TERRAIN RENCONTRER VOTRE SERVICE LE 7 JUILLET 2025 ...

**NOUS RESTONS ATTENTIFS AUX SUITES QUI SERONT DONNÉES
À NOS DEMANDES VOUS CONCERNANT ...!**